

## **Appel à projets Artiste associé Pôle d'Expérimentation Culturel (PEC) ISTRES**

La ville d'Istres, sous-préfecture des Bouches-du-Rhône, comptant 43312 habitants (en 2019), se situe sur la rive ouest de l'étang de Berre, à 56 km de Marseille.

La commune bénéficie de nombreux équipements d'enseignement, de création et de diffusion artistiques et notamment une « Maison de la Danse » comprenant six studios de danse équipés.

Cette structure héberge :

- l'association Pulsion qui développe et encadre les pratiques amateurs de loisir et de perfectionnement (1300 adhérents)
- l'association de formation professionnelle Coline qui forme les futurs danseurs interprètes en danse contemporaine (12/13 danseurs par session de formation)
- le Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse préparant aux trois cursus pour les 4/18 ans (300 élèves sur les 6 communes composant le territoire Istres-Ouest Provence)

Istres possède également de très nombreuses structures sportives (Stade Nautique, Halle Polyvalente, Maison des Arts Martiaux, gymnases, stades...), les associations sportives (93) sont épaulées par l'Office Municipal des Sports très actif.

La ville d'Istres recherche dans le cadre d'une résidence artistique au sein de son Pôle d'Expérimentation Culturel, un artiste associé dans le champs de l'audiovisuel à partir du mois de septembre 2022, pour deux ans.

Le projet artistique devra mettre en relief deux des thématiques fortes de la politique publique de la ville d'Istres, à savoir la culture et le sport.

En effet, élue deux fois ville la plus sportive de France (1988 et 2000), Istres développe également une offre culturelle très riche dans de nombreux domaines (théâtre, danse, cinéma, musique, arts visuels et plastiques...).

La volonté de la ville d'Istres, à travers le projet artistique de l'artiste associé, est de pouvoir développer le dialogue et les passerelles entre ces deux univers.

De plus, la ville s'est inscrite dans la mise en place des Olympiades Culturelles portées par le CIO, en partenariat avec l'association MP Culture.

En effet, ces Olympiades Culturelles entrent dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques à Paris en 2024, qui verront certaines épreuves se dérouler sur le territoire métropolitain d'Aix-Marseille.

Le Pôle d'Expérimentation Culturel (PEC) a été pensé comme une plateforme d'échanges permettant la mise en relation et en dialogue des pratiques culturelles avec les autres pratiques (sportives, sociales, patrimoniales...) présentes sur la ville.

### **Cahier des charges de la résidence pour l'artiste associé :**

- réalisation d'un film promotionnel et de clips vidéos sur la thématique de la relation entre la culture et le sport pour les besoins de la ville d'Istres

- les publics cibles et partenaires de l'artiste associé seront les associations sportives et culturelles de la ville ainsi que les citoyens participant aux manifestations
- réalisation d'un film promotionnel et de clips vidéos projet artistique dans le cadre du suivi des danseurs de la nouvelle session 2022/2024 de la formation Coline tout au long de leur parcours de formation.

**Conditions de la résidence pour l'artiste associé :**

- une subvention de 35 000€/an
- un bureau à disposition au sein de la Maison de la Danse
- un minimum de 8 à 10 semaines de présence effective de l'artiste sur la ville

**Processus de sélection de l'artiste résident :**

Les candidats devront faire parvenir leur dossier par voie électronique dans l'onglet prévu à cet effet sur le site de la ville d'Istres ([www.istres.fr](http://www.istres.fr)) avant le 31 mai 2022.

Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- un curriculum vitae
- une lettre d'intention
- un dossier artistique (max 6MO/tous supports acceptés : vidéos, documents écrits, photos...)

Étude et sélection des dossiers : début juin

Jury de désignation : 23 juin, en présentiel sous forme d'un oral avec les membres du jury (durée : 30 min)

Installation de l'artiste : septembre 2022

**Les modalités financières, logistiques et administratives feront l'objet d'une convention qui sera signée par les trois parties prenantes (Ville d'Istres, Coline, Artiste associé).**